

Je boycotte, tu boycottes, nous boycottons !

Comme chaque début d'année, ton responsable de service va t'inviter à participer à l'entretien professionnel (qui n'est toujours pas obligatoire, rappelons-le !). Derrière ce moment idyllique décrit par l'administration se cache une arme de destruction massive des collectifs de travail.

Cet outil ne fait qu'accroître l'individualisation dans le but d'isoler les agents et de les mettre encore plus sous pression. Il faut plus que jamais inverser cette tendance et réaffirmer l'évidence et l'importance du collectif de travail.

Cet entretien individuel nie la réalité de nos missions qui s'inscrivent dans une chaîne collective de travail. Il gomme les aspects collectifs et de solidarité qui sont le quotidien des agents de la DGFIP. Il met en compétition les agents, au détriment d'une indispensable coopération. Le résultat obtenu se situe à l'opposé des valeurs du statut général de la Fonction Publique.

Solidaires Finances Publiques a toujours été favorable à **la discussion sur l'organisation du travail**, mais celle-ci **doit se faire de manière globale au sein d'un service et non de manière individuelle**. La perte de repères et le mal-être des agents ne cessent d'augmenter. Il faut combattre cette dérive et rappeler le sens du collectif ! Avec son compte-rendu, **l'entretien individuel** est devenu l'étape centrale d'un dispositif qui non seulement **conditionne de manière encore plus arbitraire la promotion interne des personnels, mais va également devenir l'outil de la rémunération variable et individualisée** (à la tête du client en somme) portée par le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel).



Quant au dialogue, il se résume souvent à un monologue, et même parfois malheureusement à un réquisitoire pour certains... **Ce n'est pas pour rien si la DGFIP elle-même considère que l'évaluation individuelle est constitutive d'un risque psychosocial !**

Et quand vous franchissez le seuil du bureau de votre chef notateur, votre sort est généralement déjà scellé !

Face à l'empilement des réformes et des suppressions d'emplois qui broient les repères professionnels, le boycott est un acte individuel de protestation collective qui nous permettra de sortir de ce dispositif abusif, délétère et toxique ! Exigeons un véritable dialogue professionnel axé sur le rythme des missions, dans le cadre des collectifs de travail, sans aucune incidence en termes de gestion des ressources humaines.

Vous pouvez exprimer par courriel votre refus de principe de participer à l'entretien, pour ce faire nous vous proposons la formulation suivante : « *L'entretien individuel tel qu'il est proposé ne correspond pas à la réalité de nos missions de service public qui s'inscrivent dans une chaîne collective de travail. C'est la raison pour laquelle je ne me rendrai pas à l'entretien individuel.* »

Si malgré tout vous décidez de vous rendre à cet entretien, attention ! Gardez bien en tête que votre évaluateur est formé à cet exercice, pas vous ! Prudence donc...

Et surtout n'oubliez pas que le boycott de l'entretien individuel n'empêche pas le recours contre l'évaluation professionnelle !

À la lecture de votre CREP, vous pouvez avoir des interrogations, des doutes et/ou des incompréhensions : **ne restez pas seuls**. À la moindre interrogation, vous pouvez prendre contact avec les correspondants de Solidaires Finances Publiques 38, les membres du Bureau de section ou nous contacter par courriel afin d'avoir une seconde lecture de votre évaluation (solidairesfinancespubliques.ddfip38@dgfip.finances.gouv.fr).

Et si ton CREP ne te satisfait pas (que tu aies ou non boycotté l'entretien), formule un recours ! C'est ton droit, utilise-le !



Solidaires Finances Publiques 38

Courriel : solidairesfinancespubliques.ddfip38@dgfip.finances.gouv.fr

Tél : 04.76.39.39.90 ou 04.76.39.39.93 – Site local : <https://sections.solidairesfinancespubliques.info/380/>